



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/09/2022

Dossier complet le :

03/11/2022

N° d'enregistrement :

2022-6428

1. Intitulé du projet

Construction de multichapelles, sur la commune déléguée de la Poitevinière

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA du Ruisseau

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. GODARD Thomas

RCS / SIRET

3 8 3 | 6 9 3 | 1 9 9 | 0 0 0 1 0

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Création d'une serre multichapelle sur une surface plancher de 1,15ha sur un terrain d'assiette de 80739 m2. Une serre existante a été créée en 2019, sur une surface 1,29 ha, soit une surface totale de 2,44ha. IOTA : 2.1.5.0

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une serre, sur la commune déléguée de la Poitevinière.

Le projet consiste en la construction de serres maraîchère, d'une emprise de 1,15ha. Le projet s'implante sur une parcelle à vocation maraîchère, sur lequel des serres sont existantes. Aucune démolition n'est nécessaire.

La serre sera composées de tunnels apposés les uns aux autres.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de disposer de surfaces supplémentaires sous abris dédiées à la production de mâche et de jeune pousse d'épinard, ceci afin de répondre aux objectifs de production de la coopérative Rosée des Champs, avec laquelle l'exploitation est engagée depuis 30 ans.

De plus, le projet permettra de développer la culture de persil sous abris.

Tout comme l'existant, l'exploitation de ces nouvelles surfaces sera réalisée conformément aux attendus de la certification Global GAP de la SCEA du Ruisseau et à la certification HVE (certification depuis 2020).

Il s'agit d'une série de normes de traçabilité et de sécurité alimentaire, reconnues au niveau mondial, basées sur des bonnes pratiques agricoles, nécessaires pour commercialiser les produits en grande et moyenne surface.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de conception est accompagnée de compétences pluridisciplinaires d'architecte et de bureaux d'études spécialisés.

Les travaux seront réalisés en plusieurs étapes:

- Implantation du projet, aménagement des planches
- Implantation des poteaux d'ancrage
- Montage des structures et des parois
- Finitions (portes...)

La construction se fera sur une durée de 3 à 4 mois et sera réalisée en une seule phase.

L'ensemble sera composé de 8 chapelles de 147,5 m de longueur et de 9,8m de largeur. la hauteur sera de 6 m au faitage.

La serre sera composée d'une structure métallique avec un revêtement en film plastique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Remplacement d'une activité maraîchère de plein champs par une activité maraîchère sous abris.

Les eaux pluviales engendrées par le projet seront envoyées vers un bassin d'irrigation d'un tiers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (2.1.5.0).

Projet sera soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	8,07 ha
Emprise des serres en projet (surface au sol)	1,15 ha
Longueur maximale des chapelles	147,5 m
Largeur des chapelles	9,8 m
Hauteur au faîtage	6 m
Serre existante, créée en 2019	1.29ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La Houssaye Vieille
La Poitevinière
49510 BEAUPREAU EN MAUGES

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 5 2 ' 3 1 " 22C Lat. 4 7° 1 3 ' 1 4 " 56N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'exploitation possède plusieurs serres créées depuis 1986, réparties comme suit : 2ha en 1986 ; 0,5 ha en 1992 ; 0,5 ha en 1994 ; 1,4 ha en 2008 ; 1ha en 2012 ; 1,29ha en 2019.

La serre de 2019 a fait l'objet d'un examen au cas par cas et d'un dossier loi sur l'eau régularisant le site. (Récépissé joint en annexe)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inventaire communal identifie une zone humide en partie nord du site. Aucune zone humide n'a été identifié sur le site dans le cadre du diagnostic zone humide réalisé sur le site dans le cadre du dossier loi sur l'eau. (voir annexe)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 15,6 km au sud-ouest des sites Natura 2000 Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et ses annexes (ZPS FR5212002 et ZCS FR5200622).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est déjà en culture maraîchère. Le projet n'engendrera pas de consommation supplémentaire en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une parcelle cultivée en maraîchage de plein champs. Le projet n'impacte pas de haie, ni arbre isolé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide identifiée par le PLU ne sera pas impactée par le projet. La serre sera implantée hors zone humide. Cette zone humide étant liée au cours d'eau son alimentation et fonctionnement ne seront pas impactés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet reste à vocation agricole sur des terrains classés en A (agricole) au PLU de Beaupréau en Mauges.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque retrait gonflement des argiles, avec un aléa faible à moyen. La commune est située en zone de sismicité modérée (3).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation de véhicules est liée aux activités maraîchères. Les flux en situation projetée seront du même ordre que ceux actuellement nécessaire à l'activité et à la vocation préexistante des parcelles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase de réalisation des travaux occasionnera du bruit lié aux engins de chantier. Ce sont des nuisances temporaires et de faible intensité. Les périodes de fonctionnement s'échelonneront le jour et en semaine. Les réglementations sonores seront respectées. En phase d'exploitation, les sources de bruits seront liées à l'activité agricole, comme actuellement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce type de serre (plastique) n'est pas éclairée.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets pour ce type de projet consistent uniquement aux eaux pluviales interceptées par les serres. Elles seront entièrement prises en charge par un plan d'eau existant appartenant à un tiers. Le mode de gestion des eaux pluviales sera défini dans le cadre du dossier loi sur l'eau, à réaliser.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet va produire des déchets (non dangereux) qui seront évacués vers la filière de traitement adaptée.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet engendre la production de déchets verts et agricoles, comme en situation actuelle.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique ni entité archéologique ou zone de sensibilité archéologique ne se situe à proximité du site en projet. Aucun site classé ou inscrit, patrimoine mondial de l'UNESCO ou grand site n'est recensé à proximité du site en projet. Le projet n'aura pas d'impact sur le patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité agricole de plein champ est remplacée par des cultures sous serres. Le site conserve sa vocation agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de serres est prévue au sein d'un espace déjà occupé par des serres. Les serres projetées viennent s'insérer dans un espace libre, non aménagés et non boisés, présentant une vocation maraîchère.

Le site est bordé d'exploitations agricoles : polyculture élevage et arboriculture.

L'installation des serres ne nécessite pas de terrassement préalable, leur structure suivra la topographie naturelle du site.

Depuis les voies environnante, le projet n'est pas visible, il est masqué par la végétation existante et les serres ou bâtiments existants.

Compte tenu de la topographie, de la végétation existante, des vergers présents, la principale vue sur le projet se fait depuis le Planty et l'exploitation agricole de la Houssaye Neuve. Le hameau du Planty et l'exploitation agricole de la Houssaye Neuve se situent à plus de 300 m du projet, et la vue se fera sur la façade ouverte, ce qui limite l'impact. Le projet n'amplifiera pas l'impact visuel depuis ce hameau. et cette exploitation agricole.

Le projet n'engendre pas d'impact paysager cumulé avec l'existant.

Concernant les eaux pluviales, les serres existantes ont fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau en 2018. Le projet fera l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau. Les eaux pluviales seront tamponnées conformément à la législation en vigueur. Il n'y aura pas d'impact cumulé avec l'existant pour les eaux pluviales.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La zone humide identifiée au PLU, a fait l'objet d'un évitement dans la conception du projet. De plus, cette dernière étant liée au cours d'eau, son alimentation et son fonctionnement ne seront pas impactés par le projet.

La gestion des eaux pluviales générées par le projet sera détaillée dans le dossier loi sur l'eau : les eaux rejoindront un plan d'eau d'irrigation existant, appartenant à un tiers (plan d'eau déclaré).

Par ailleurs, la culture sous serres permet un contrôle des apports et besoins en eau, une meilleure préservation de la ressource en eau est attendue.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création de serre s'implante sur une parcelle agricole dédiée à la production maraîchère. Les cultures sous abris permettent de sécuriser la production et de développer de nouvelle culture, sans augmenter la consommation d'eau.

La conception du projet a évité la zone humide identifiée par le PLU. Les eaux pluviales seront récupérées dans un bassin d'irrigation existant.

L'emprise du projet est située en dehors de tout zonage ou périmètre d'inventaire des milieux naturels.

Les principaux impacts sont liés à la gestion des eaux pluviales, ce point sera traité dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Unité foncière : exploitation SCEA du Ruisseau
Annexe 8 - Prélocalisation et inventaire zone humide
Annexe 9 - Diagnostic zone humide
Annexe 10 - Historique des serres existantes
Annexe 11 - Récépissé de déclaration 2019

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BEAUPREAU EN MAUGES

le,

17/10/2022

Signature



SCEA DU RUISSEAU

La Houssaye Vieille - La Poitevinière
49510 BEAUPREAU EN MAUGES
☎ 02.41.70.06.79 @scea.du-ruisseau@wanadoo.fr
Siret : 383 693 199 00010

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus